NAT.	Date du dépôt	N°	P.
40	16/07/1997	421.205.375	24

97307.5176 | C 1.

C O M P T E S A N N U E L S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : SOTRABA

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : CHAUSSEE DE NIVELLES N° : 123 Bte :
Code postal : 7181 Commune : ARQUENNES
Registre : RC Greffe de : Charleroi N° : 06132217

Numéro de TVA ou numéro national : 421.205.375

DATE 11/04/1986 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du : 20/06/1997

et relatifs à l'exercice couvrant la période du : 01/01/1996 au 31/12/1996

Exercice précédent du : 01/01/1995 au 31/12/1995

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- SMET ROGER
  INFORMATICIEN — Administrateur délégué
  JULES MATHIEU
  1400 NIVELLES — Belgique

- DETRE LUC
  AGENT COMMERCIEL — Administrateur
  CHAUSSEE DE BRAINE LE COMTE 70
  1400 NIVELLES — Belgique

Rapport de gestion : voir page 26
Rapport des commissaires : voir page 27

Nombre total de pages déposées : 24
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 11, 13, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? OUI

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
- LEEMANS PHILIPPE Reviseur d'entreprises GRAND PEINE 123 7110 HOUDENG AIMERIES Belgique		CD

(*) Mention facultative.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	26.332	24.120
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	17.689	19.701
A. Terrains et constructions	22	10.293	10.730
B. Installations, machines et outillage	23	2.091	2.726
C. Mobilier et matériel roulant	24	4.765	5.165
D. Location-financement et droits similaires	25	540	1.080
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	8.643	4.419
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	5.715	4.145
1. Participations	282	375	375
2. Créances	283	5.340	3.770
C. Autres immobilisations financières	284/8	2.928	274
1. Actions et parts	284	250	250
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	2.678	24
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	293.052	271.295
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	220.653	224.506
A. Stocks	30/36	206.347	200.455
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32	121.771	114.879
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35	84.576	85.576
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37	14.306	24.051
VII. Créances à un an au plus	40/41	70.529	46.069
A. Créances commerciales	40	67.302	41.302
B. Autres créances	41	3.227	4.767
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	117	458
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	1.753	262
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	319.384	295.415

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	32.937	32.934
I. Capital (ann. VIII)	10	5.000	5.000
A. Capital souscrit	100	5.000	5.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	2.509	2.509
A. Réserve légale	130	500	500
B. Réserves indisponibles	131	1.032	1.032
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311	1.032	1.032
C. Réserves immunisées	132	977	977
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	25.428	25.425
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		428
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5		428
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		428
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	286.447	262.053
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	47.515	39.741
A. Dettes financières	170/4	47.515	39.741
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		680
4. Etablissements de crédit	173	47.515	39.061
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	238.025	222.312
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.046	6.871
B. Dettes financières	43	100.146	86.667
1. Etablissements de crédit	430/8	100.146	86.667
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	118.874	108.397
1. Fournisseurs	440/4	118.874	108.397
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	10.770	10.754
1. Impôts	450/3	6.277	6.900
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	4.493	3.854
F. Autres dettes	47/48	189	1.794
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	907	
TOTAL DU PASSIF	10/49	319.384	295.415

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. Ventes et prestations	70/74	389.167	356.706
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	388.113	362.434
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	(2.853)	(8.232)
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	3.907	1.628
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(378.029)	(347.827)
A. Approvisionnements et marchandises	60	90.994	55.879
1. Achats	600/8	90.993	92.718
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	1	(36.839)
B. Services et biens divers	61	220.815	222.373
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	59.568	61.992
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.596	6.860
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	1.056	723
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	11.138	8.879
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers	75	1.509	596
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751		
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	1.509	596
V. Charges financières (-)	65	(9.723)	(9.591)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	9.350	9.232
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	373	359
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	2.924	
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	(712)

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous la forme de liste) (suite)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	2.924	
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	(712)
VII. Produits exceptionnels	76		275
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		275
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	(600)	
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8	600	
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	2.324	
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	(437)
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(1.671)	(630)
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	(1.672)	( )
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	1	
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	653	
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	(303)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	653	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	(303)

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en milliers de francs)	Exercice précédent (en milliers de francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69	26.078	25.425
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	653	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	(303)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	25.425	25.728
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(25.428)	(25.425)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(650)	( )
1. Rémunération du capital	694	650	
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	17.305	9.656	22.212
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	83	877	2.624
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	(105)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	17.388	10.533	24.731
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	6.575	6.930	17.047
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	520	1.512	3.024
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	(105)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	7.095	8.442	19.966
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	10.293	2.091	4.765

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	3.607		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	(1.107)	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	2.500		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	2.527		
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	540		
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(1.107)	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	1.960		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	540		
dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251	440		
. Mobilier et matériel roulant	252	100		

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835		600	350
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839		600	350
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			100
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852			100
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853		225	
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855		225	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856		375	250
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857		3.770	24
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858		1.570	2.654
. Remboursements (-)	859	( )	( )	( )
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864		5.340	2.678
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	Résultat net (+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)
	Nombre	%	%				
- IMMOBILIERE FIEF DU ROGNON Num. nat. : 441.688.906 SQUARE GABRIEL PETIT 5 1400 NIVELLES Belgique	600	030,00	000,00	31/12/1996	BEF	(3.384)	(445)

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
INTERETS NON ECHUS	672
INTERETS DE PRET	145
LITIGES DIVERS	936

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en milliers de francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	5.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	5.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
ACTIONS AFV		1.500	300
ACTIONS ORDINAIRES		3.500	700
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880	8.046	34.312	13.203
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	680		
4. Etablissements de crédit	884	7.366	34.312	13.203
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891	8.046	34.312	13.203

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		116.351
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		116.351
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		116.351

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	5.865
c) Dettes fiscales estimées	450	412
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	4.493

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
ASSURANCES LOI	464
INTERETS BANCAIRES	203
HONORAIRES	240

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, montants en milliers de francs

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	61	58
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	60,2	54,7
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	74.266	69.302
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	36.570	35.456
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	21.026	21.139
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	80	80
d) Autres frais de personnel	623	1.892	3.317
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises (-)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	819	694
Autres	641/8	237	29
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
ESCOMPTES OBTENUS		483	509
INTERETS CREDITEURS		881	4
DIVERS		145	82
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			
FRAIS DE BANQUE		374	359

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
REDUCTION VALEUR SUR IMPOTS A RECUPERER		600
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	9134	1.630
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.218
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	412
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	42
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	42
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
DEPENSES NON ADMISES	4.129

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	63.542	65.490
2. par l'entreprise	9146	53.838	61.957
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	6.233	6.358
2. précompte mobilier	9148	153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES . .	Codes	Exercice	
		POUR SURETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	182.970	
.. montant de l'inscription	917	112.500	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918	19.000	
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS VALEUR COMPTABLE IMMEUBLE A CEDER EN 98		309
MARCHE A TERME :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir).	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES
DES HABITATIONS CONSDTRUITES PAR SOTRABA BENEFICIENT DE LA GARANTIE
DECENNALE.LES PRESTATIONS Y AFFERENTES N AYANT PU ETRE CHIFFRES AVEC
PRECISION,AUCUNE PROVISION N A ETE CONSTITUEE.

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS
PROCURATION NOTARIEE POUR CONSTITUTION D HYPOTHEQUES SUR IMMEUBLES
POUR UNE VALEUR DE 94900000
PROCURATION NOTARIEE POUR CESSION FOND DE COMMERCE 15000000
CESSION DE CREANCES SUR LOYERS

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1. Exercice	Exercice précédent	2. Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925			5.715	4.145
. Participations	926			375	375
. Créances : subordonnées	927				
autres	928			5.340	3.770
2. CREANCES	929				
. A plus d'un an	930				
. A un an au plus	931				
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. Actions	933				
. Créances	934				
4. DETTES	935				
. A plus d'un an	936				
. A un an au plus	937				

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. Produits des immobilisations financières	9421		
. Produits des actifs circulants	9431		
. Autres produits financiers	9441		
. Charges des dettes	9461		
. Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
. Plus-values réalisées	9481		
. Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE ROYAL DU 6 MARS 1990 RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES DES ENTREPRISES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité.

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000048425503

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218 124

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.	100	60,2		60,2 (ETP)	54,7 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	74.266		74.266 (T)	69.302 (T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102	59.568		59.568 (T)	61.992 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs)	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	61		61
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	61		61
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	58		58
Femmes	121	3		3
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13		13
Ouvriers	132	48		48
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre effectif d'heures prestées	151		
Frais pour l'entreprise (en milliers de francs)	152		

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	21		21
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	21		21
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	21		21
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	17		17
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	17		17
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	16		16
supérieur non universitaire	322	1		1
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	17		17
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier (en milliers de francs)
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403	1	1	64
1.3. Bas salaires	404	14	10,8	117
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)	26	21	2.367
. Hommes	406	26	21	2.367
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	2	2	39
1.6. Maribel	409	47	41	223
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504	1	0,2	
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	62	49,9
. total pour l'exercice précédent	560	52	41,8

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REGLE D'EVALUATION

1) TAUX ET METHODES D'AMORTISSEMENTS

TRANSFORMATION IMMEUBLE	9	% L
IMMEUBLE	4	% L
CONSTRUCTION BAILEUX	8,33	% L
AMENAGEMENT IMMEUBLE	10	% L
OUTILLAGE	20 à 33%	L / 20 à 40% D depuis 1989
MOBILIER BUREAU	10 à 20%	L / 20 à 40% D depuis 1989
MATERIEL BUREAU	10 à 20%	L
MATERIEL ROULANT	20	% L / 33% L ou 20 à 40% D depuis 1989

L = amortissement linéaire
D = amortissement dégressif

CHANTIER EN COURS D'EXECUTION / ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES
SOTRABA applique des règles d'évaluation différentes pour les chantiers sous "contrat d'entreprise" et pour les chantiers en "promotion à risque". Mais dans les deux cas, le coût de revient n'est pas majoré du profit acquis en fonction du degré d'avancement (méthode de l'achèvement des travaux).

A. CHANTIERS CONTRAT D'ENTREPRISE
Le prix de revient de ces chantiers est constitué des coûts de production directs, d'une quote-part des coûts indirects de production et d'une quote-part des frais administratifs.
Si le prix de revient excède le montant déjà facturé, la différence va en "commande en cours".
Dans le cas contraire, la différence va en "acomptes reçus".

B. CHANTIERS EN PROMOTION
Les coûts directs comprennent des frais d'étude (architectes...) et des charges financières spécifiques, à partir du moment où ces charges ne sont pas supportées au delà de la période normale de lancement du projet.
A défaut, les intérêts sont pris en charge.
A ces coûts directs, s'ajoute une quote-part des coûts indirects de production et des frais administratifs, à concurrence de la quote-part relative au département dans l'ensemble de l'activité.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. SOTRABA A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA LE 20 JUIN 97 AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'Administration sur l'accomplissement de son mandat durant l'exercice 1996.

1) Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels de l'exercice.
   Bénéfice brut d'exploitation avant impôts : 2.282.678.
   Impôts payés : 1.629.638.
   Dividendes : 650.000.
   Bénéfice net de l'exercice : 3.040.
   Le total des dépenses non admises est de 4.128.870.
   Le bénéfice est reporté, ce qui porte le montant reporté au 31/12/1996 à 25.427.893.

2) Les encours de facturation ont été calculés comme suit :
   - département maisons :
     Le calcul tient compte des frais généraux propres au département ainsi que d'une part des frais généraux du siège, proportionnelle à l'importance du département.
   - département immeubles :
     Le calcul ne tient compte que des charges et produits directs propres à la promotion. Pour ce qui concerne les promotions non entamées, aucune charge n'a été prise en encours; elles ont été prises en charge de l'exercice.
   - section de main d'oeuvre :
     Le calcul des encours tient compte des frais spécifiques à chaque section.
   - stock menuiserie :
     Ce stock a été valorisé en prix d'achat.

3) Aucun événement important n'est survenu après clôture de l'exercice, de nature à modifier les comptes et résultats de l'exercice.

4) L'emploi a connu une évolution favorable en 1996 traduite par les chiffres ci-après :

	31/12/94	31/12/95	31/12/96
ouvriers	39	45	48
employés	13	13	13

5) Nous signalons le lancement du département NOVILLA, au sein de SOTRABA, qui permet d'approcher une clientèle différente et complémentaire à savoir le marché des petites maisons.
   L'activité de ce département a démarré fin 1996 et devrait avoir une influence appréciable sur le développement de SOTRABA à partir de 1997.

6) Durant l'exercice 96, l'effort de développement a été consacré à la mise au point de la promotion NOVILLA c'est-à-dire à la confection de la farde de plans, du cahier des charges et du cadre administratif.
   Aucune autre activité de recherche n'a été développée.

7) SOTRABA a continué à avancer des fonds à la société FIEF DE ROGNON dans le cadre d'un financement du seul bien immobilier de cette société. Celui-ci garantit sa valeur, la créance est certaine et reste liquide.

8) Dans le cadre du litige avec le Ministère des Finances concernant des impôts à récupérer d'une part, d'amendes réclamées pour non perception de retenues d'autre part, une réduction de valeur de 600.000 frs a été exécutée dans l'attente de l'évaluation définitive qui aura lieu en fin d'exercice 1997.

En conclusion, nous vous invitons à donner aux administrateurs et reviseur, décharge respectivement de leur gestion et de leur contrôle durant l'exercice social 1996.

Le 17 juin 1997

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/1996 DE LA S.A. SOTRABA, PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de contrôle que vous nous avez confiée.

La société est caractérisée par une taille, une structure et une organisation relativement restreintes. Conformément aux normes générales de revision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, nous avons adapté notre méthode de contrôle en conséquence. Vu le caractère limité du système de contrôle interne, nous avons concentré nos travaux sur la validation des rubriques des comptes annuels. Les responsables de la société ont toujours répondu avec clarté à nos demandes d'explication et d'information.

La comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, à l'exception du journal de centralisation et du livre d'inventaire qui ne sont pas tenus, contrairement à ce qui est prévu par l'article 4, al. 3 et l'article 7 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels. Il contient en outre les informations requises par la loi.

L'état comptable semestriel intermédiaire au 30/06/1996 prévu par l'article 64 sexies des Lois Coordonnées sur les Sociétés Commerciales n'a pas été préparé par votre société.

Hormis ce qui précède, nous ne devons vous signaler aucune opération qui serait conclue en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés.

L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

En conclusion, nous attestons sans réserve que les comptes annuels arrêtés au 31/12/1996 dont le total du bilan s'élève à 319.384 milliers de BEF et dont le compte de résultats se solde, pour l'exercice, par un bénéfice de 653 milliers de BEF, donnent, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et que les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le 19 juin 1997

S.P.R.L. PHILIPPE LEEMANS - REVISEUR D'ENTREPRISES
Commissaire reviseur
Représentée par
PHILIPPE LEEMANS - REVISEUR D'ENTREPRISES